

Temps de mouvement	Durée du mandat	Élection semestrielle
2 Ans	1 An (Janvier/Décembre)	Novembre

7.16 Le responsable du Comité de Soutien aux groupes

Le responsable du comité de soutien aux groupes a comme première responsabilité, de favoriser l'harmonie et le respect, à tous les niveaux de la fraternité DAA. Il travaillera en collaboration avec les membres de son comité, afin de favoriser la croissance de DAA et être une oreille attentive aux besoins des groupes (incluant les comités). Il coordonne les différentes activités de son comité en plus de coordonner les activités de ses sous-comités.

Exigences souhaitables et durée de la tâche

Le responsable du comité de soutien aux groupes est élu pour un mandat d'un an, renouvelable un an (s'il est réélu). Il aura au moins 2 ans d'appartenance à DAA. Il aura exercé plusieurs fonctions dans un groupe, dont celui de RG ou de parrain de groupe. Il aura été bénévole dans le comité du Soutien aux Groupes, ou aura été actif à l'Intergroupe. Il est reconnu pour avoir les qualités requises soit : la diplomatie, le respect, l'écoute et le leadership nécessaire, pour favoriser l'harmonie et le respect dans le mouvement, en plus d'être un bon organisateur pour assurer la réussite des journées spéciales. Il est particulièrement soucieux de l'image de la fraternité DAA auprès des membres et du grand public. Il a une connaissance approfondie et le désir de respecter les Douze Traditions et les Douze Concepts. Il a une connaissance approfondie des documents officiels de DAA : le Guide de Groupe, le Manuel des Services DAA, les Statuts de l'Intergroupe (dernières résolutions), le Guide de l'Accueil du Nouveau, etc. Il a le désir de respecter les procédures établies dans le "Manuel du Soutien aux Groupes".